

SERVICE D'AIDE
AUX
FAMILLES

N° d'agrément

Date

S.A.F. 6

CONTRAT ENTRE LE SERVICE ET LE BENEFICIAIRE

Suite à l'enquête sociale du

réalisée par l'assistant(e) social(e)

il a été convenu, entre les soussignés

Monsieur, Madame, bénéficiaire

habitant

et le service

le dépannage suivant

A. LE SERVICE S'ENGAGE :

- 1) à prévoir dans son horaire une intervention de heures par semaine, réparties en module de
Les jours et heures de prestation seront fixés de commun accord avec le bénéficiaire.
- 2) à prévenir le bénéficiaire en cas d'absence de l'aide familial(e)/ménager(ère).
- 3) à envoyer une facture au bénéficiaire au début du mois qui suit la prestation de l'aide.

B. LE BENEFICIAIRE S'ENGAGE

- 1) à accueillir, aux moments convenus, l'aide familial(e)/ménager(ère) comme une aide à la vie journalière telle que définie par l'étude des besoins réalisée par l'assistant(e) social(e);
- 2) à prévenir le service le plus tôt possible :
 - en cas d'absence momentanée;
 - si la présence de l'aide familial(e)/ménager(ère) n'est plus nécessaire;
- 3) à signer journallement, après vérification des heures inscrites, les feuilles de service de l'aide familial(e)/ménager(ère);

- 4) à payer intégralement au service le montant des factures de prestations, calculé sur base de barème fixé par les services du Collège.

PROJET

Demande de la personne :

Proposition du service :

Objectifs :

Signature

Assistant(e) social(e),

Le bénéficiaire,

